

# PROJET ÉPANOUIR - PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE EN CONTEXTE SCOLAIRE

CADRE DE RÉFÉRENCE



Édition :

**La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**, section **Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépot légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

ISBN : 978-2-550-93040-2 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2022

**E**NSEMBLE  
**P**OUR LA  
**S**ANTÉ  
**M**ENTALE  
**P**OSITIVE DES  
**J**EUNES EN  
**M**ILIEU  
**S**COLAIRE

## RÉDACTION

**Marie-Laurence Fillion**, conseillère en promotion de la santé et prévention en contexte scolaire, Direction du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux

## SOUTIEN À LA RÉDACTION

**Cat Tuong Nguyen**, médecin-conseil, Direction générale adjointe de la prévention et de la promotion de la santé, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux

## DIRECTION

**Anne-Marie Langlois**, directrice du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux

## COLLABORATEURS

Plusieurs collaborateurs ont contribué à la réalisation du présent document. Nous tenons à remercier chaleureusement :

**Annick Moreau**, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

**Annie Besner**, conseillère au programme jeunesse, Direction des services de proximité pour les jeunes en difficulté et leur famille, Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés, ministère de la Santé et des Services sociaux

**Caroline Dignard**, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

**Catherine Denis**, coordonnatrice Jeunesse et vie adulte et conseillère en promotion de la santé mentale et en prévention du suicide, Direction du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux

**Frédéric Gagné**, conseiller en promotion de la santé et en prévention chez les jeunes adultes, Direction du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux

**Geneviève Dufour**, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

**Julie Doré**, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

**Karine Lachapelle**, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

**Louis-Philippe Boisvert**, conseiller en santé mentale, Direction des services en santé mentale - volet jeunesse, Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés, ministère de la Santé et des Services sociaux

**Marie-Claude Roberge**, coordonnatrice de l'équipe Écrans/Santé mentale/Suicide et conseillère scientifique en promotion de la santé mentale et en prévention du suicide, Unité Santé et bien-être des populations, Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

**Marie-Noëlle Logier-Paquette**, conseillère en santé mentale et en prévention du suicide, Direction des services éducatifs complémentaires, Direction générale des services de soutien aux élèves, ministère de l'Éducation

**Maxime Rousseau**, ressource professionnelle en soutien, en promotion de la santé et en prévention des dépendances, Direction de soutien au milieu scolaire et aux partenaires de l'éducation, Direction générale des services de soutien aux élèves, ministère de l'Éducation

**Nancy Plamondon**, responsable d'équipe, Direction de soutien au milieu scolaire et aux partenaires de l'éducation, Direction générale des services de soutien aux élèves, ministère de l'Éducation

**Nathalie Ratté**, coordonnatrice clinico-administrative de la prévention et de la promotion de la santé, Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

## AVANT-PROPOS

Le projet Épanouir, un projet de promotion de la santé mentale positive en contexte scolaire actuellement en cours, s'inscrit dans la foulée de travaux menés avant la pandémie de COVID-19. En effet, à l'hiver 2019, une proposition formulée par la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux visait le financement d'un projet de promotion de la santé et de prévention, de nature psychosociale, s'adressant aux jeunes qui fréquentent les écoles primaires et secondaires, publiques et privées, du Québec. Le but était que des actions de diverses natures – sensibilisation, repérage et orientation vers certains services au besoin, notamment –, soient offertes en milieu scolaire, en complémentarité avec les activités liées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, enchâssé dans la Loi encadrant le cannabis (LRLQ, chapitre C5.3), déployées conjointement par les centres intégrés, universitaires ou non, de santé et de services sociaux et les organismes communautaires. Par ailleurs, il se situait en amont des interventions d'aide et de soutien effectuées auprès des jeunes âgés de 12 à 25 ans dans les sites Aire ouverte. Ce projet avait pour objectif de renforcer les facteurs de protection ayant un effet positif, notamment, sur le développement et le maintien d'une santé mentale saine et positive ainsi que sur la diminution de la violence et de l'intimidation chez les jeunes, du primaire au secondaire.

Par la suite, à l'été 2019, des travaux ont eu lieu en prévision du deuxième cycle d'implantation du Programme national de santé publique 2015-2025, travaux ayant été interrompus en raison de la pandémie de COVID-19. L'objectif était de préciser des actions permettant de réaliser des gains appréciables pour certaines questions de santé et de bien-être prioritaires, dont la santé mentale chez les jeunes. Un groupe tripartite (ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique du Québec et directions de santé publique), auquel s'est joint le ministère de l'Éducation, a été formé afin d'élaborer des propositions d'actions visant à promouvoir la santé mentale positive chez les jeunes du primaire et du secondaire, en intensifiant l'approche École en santé.

Ces travaux sont à l'origine du projet Épanouir ou l'ont grandement influencé.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	1
<b>1. Objectif du projet Épanouir</b> .....	2
<b>2. Population visée</b> .....	2
<b>3. Principes directeurs</b> .....	3
<b>4. Arrimage du projet Épanouir à l'action gouvernementale</b> (réseau de la santé et des services sociaux et réseau de l'éducation).....	4
<b>5. Niveaux d'intervention</b> .....	8
<b>6. Vision positive de la santé mentale en contexte de promotion de la santé et de prévention</b> .....	10
<b>7. Promotion de la santé et prévention en contexte scolaire (et importance de la collaboration entre les réseaux)</b> .....	12
<b>8. Rôles et responsabilités des ressources de santé publique affectées au projet</b> .....	18
<b>9. Conditions gagnantes</b> .....	21
<b>Conclusion</b> .....	22
<b>Annexe 1 – Volets associés au financement du projet</b> .....	23
<b>Annexe 2 – Questions-réponses</b> .....	24
<b>Annexe 3 – Ressources utiles</b> .....	26
<b>Annexe 4 – Projet de prévention des dépendances en milieu scolaire</b> .....	27
<b>Références bibliographiques</b> .....	28

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1 : Arrimage du projet Épanouir</b> .....	7
<b>Figure 2 : Définition de la promotion de la santé et de la prévention</b> .....	8
<b>Figure 3 : Pyramide de l'intervention à trois niveaux</b> .....	9
<b>Figure 4 : Modèle de la santé mentale et de la maladie mentale de Keyes (2002)</b> .....	10
<b>Figure 5 : Schéma de la promotion de la santé et de la prévention auprès des jeunes, du préscolaire au secondaire (et importance de la collaboration entre les réseaux)</b> .....	12
<b>Figure 6 : Schéma du référent ÉKIP</b> .....	14
<b>Figure 7 : Modèle logique du projet Épanouir (promotion de la santé mentale en contexte scolaire)</b> .....	17
<b>Figure 8 : Étapes de la planification et de la mise en œuvre des actions</b> .....	21

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>CISSS</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux
<b>CIUSSS</b>	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
<b>COVID-19</b>	<i>Coronavirus disease 2019</i> (maladie à coronavirus 2019)
<b>DSPublique</b>	Direction de santé publique
<b>MEQ</b>	Ministère de l'Éducation du Québec
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>RSSS</b>	Réseau de la santé et des services sociaux

## NOTE AU LECTEUR

Un double système de renvoi est utilisé dans le texte : les chiffres en exposant constituent des appels de note de bas de page, tandis que les chiffres placés entre crochets correspondent aux références bibliographiques, regroupées à la toute fin du document.

## INTRODUCTION

Le projet Épanouir, annoncé à l'automne 2020, a été lancé en plein contexte de la pandémie attribuable à la COVID-19. Au-delà des difficultés qu'aura posées la pandémie elle-même aux jeunes du Québec, les données du dernier cycle de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017 [1] démontraient déjà :

- que près de 53 % des jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire rapportent un niveau élevé de santé mentale (santé mentale florissante) et que le pourcentage diminue avec les années de scolarité, pour s'établir à 44 % lorsqu'il s'agit des jeunes de 5<sup>e</sup> secondaire;
- que les élèves ayant reçu un diagnostic de trouble anxieux, de dépression ou de trouble alimentaire confirmé par un médecin sont moins nombreux, en proportion, à présenter un niveau élevé de santé mentale (32 %);
- que la proportion des jeunes du secondaire dont la détresse psychologique se situe à un niveau élevé a augmenté partout au Québec, comparativement au cycle précédent (29,3 % c. 20,8 %) qui couvre les années 2010-2011 [2].

On démontrait également que la proportion des jeunes affichant une santé mentale florissante est plus grande lorsque s'observent certains éléments tels que la participation à des activités physiques et de loisirs, le respect de la durée recommandée du sommeil et l'aptitude à la résolution de problème ou à l'autocontrôle. En outre, les élèves qui bénéficient d'un soutien social élevé dans leur famille, ceux qui fréquentent des amis plutôt bienveillants à leur égard et ceux qui éprouvent un fort sentiment d'appartenance à leur école sont plus susceptibles d'avoir une santé mentale florissante ou modérément bonne qu'un faible niveau de santé mentale (santé mentale languissante)[3].

Depuis les deux dernières années, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a engendré des bouleversements considérables pour la population québécoise, dont les jeunes. Les périodes de confinement, d'enseignement à distance, d'isolement à la maison, de mises sur pause des activités parascolaires, sportives, culturelles et autres, les émotions ressenties face à ces situations ou à la maladie constituent autant d'exemples de ce qui a pu entraîner des effets négatifs sur la santé mentale et le bien-être des jeunes, et ce, à différents degrés. Des données collectées durant la pandémie de COVID-19 montrent que la prévalence des symptômes associés à la dépression et à l'anxiété chez les enfants et les adolescents serait élevée en période de pandémie. Selon l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, la présence de symptômes dépressifs et anxieux était, en 2021, la cause de la moitié des visites faites à l'urgence par les jeunes québécois âgés de 12 à 17 ans [4].

C'est dans ce contexte, le 1er octobre 2020, que le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, et le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, ont annoncé un investissement de 15 millions de dollars par année pour la mise en œuvre d'un projet de promotion de la santé mentale positive en contexte scolaire. De plus, un financement additionnel de 10 millions de dollars par an s'est ajouté en 2021-2022, pour ce même projet, totalisant des investissements annuels de 25 millions de dollars.

Le projet Épanouir, déployé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation (MEQ), est sous la responsabilité de la Direction de santé publique (DSPublique) de chacun des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). Il vise à favoriser la santé mentale positive chez les jeunes en agissant de manière précoce et efficace auprès d'eux et dans leur environnement, de façon à assurer leur développement sain et global. Par ailleurs, il s'inscrit sous l'axe 4 du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 [5], qui inclut différentes actions de promotion de la santé et de prévention menées dans les milieux scolaires.

Le lancement du projet Épanouir en 2020, en pleine pandémie de COVID-19, présentait certains défis sur le plan de son implantation dans tout le Québec. Le contenu du présent cadre de référence, produit plusieurs mois après, s'enrichit de la mise en œuvre du projet dans les différentes régions, avec des réponses aux questions qui se posaient alors.

Ce cadre de référence vise, en premier lieu, à soutenir les DSPublique dans la mise en œuvre du projet. De plus, il constitue un moyen d'informer l'ensemble des partenaires qui y participent, dont les milieux scolaires en priorité, afin que tous aient une vision commune du projet. Il en présente les fondements, les objectifs et les éléments-clés à prendre en considération quant aux meilleures pratiques en matière de promotion de la santé mentale positive et de prévention dans les milieux scolaires.

## 1. OBJECTIF DU PROJET ÉPANOUIR

Le projet Épanouir concerne les établissements scolaires, publics ou privés, d'enseignement primaire et secondaire, incluant les centres de formation professionnelle, ainsi que les centres d'éducation des adultes<sup>1</sup>. Reposant sur l'approche École en santé et le référent ÉKIP (voir la [section 7](#) et l'[annexe 3](#)), il vise la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé et de prévention, directement auprès des jeunes, mais également dans les différents milieux de vie dans lesquels ils évoluent (école, famille et communauté). Il s'agit autant d'aider ces jeunes à développer leurs compétences personnelles et sociales que de rendre leurs milieux de vie sains, sécuritaires et bienveillants, de façon à favoriser leur santé mentale positive.

## 2. POPULATION VISÉE

Le projet Épanouir prévoit des **actions universelles**, visant **l'ensemble des jeunes** qui fréquentent les milieux scolaires précités. Ainsi, il est destiné à des jeunes qui, pour la majorité, vont bien et ont une santé mentale positive. Il faut cependant se rappeler que la santé psychologique des jeunes et leur bien-être peuvent évoluer, connaître des variations au cours de leur parcours scolaire et de leur vie, en fonction de multiples facteurs. Les actions proposées dans le cadre de ce projet permettront aux jeunes de développer des compétences les aidant à faire face à différentes situations de vie qu'ils sont susceptibles de rencontrer et d'évoluer de manière positive. Elles ne ciblent pas **spécifiquement** les jeunes qui, parce qu'ils présentent des facteurs de risque ou des vulnérabilités à un degré plus élevé que les autres, ou encore des problèmes de santé mentale, ont besoin de services spécifiques ou spécialisés. Toutefois, ces jeunes bénéficieront, au même titre que les autres, des actions universelles décrites dans le présent cadre de référence et de leurs effets (voir la [section 5](#)). Il demeure important que les DSPublique, porteuses du projet Épanouir, s'entendent avec les directions cliniques des CISSS et des CIUSSS afin que les trajectoires de services soient bien claires pour les milieux scolaires et que les jeunes ayant des besoins particuliers puissent être dirigés vers les bons services, au bon moment.

---

<sup>1</sup> Même si les jeunes du préscolaire ne sont pas visés par ce projet, les actions mises en œuvre dans les écoles primaires peuvent avoir des effets bénéfiques sur eux. De plus, les principes et les actions contenus dans le présent cadre de référence peuvent servir ou être adaptés au niveau de l'enseignement supérieur, bien que le financement lié au projet actuel ne concerne pas les cégeps ni les universités.

### 3. PRINCIPES DIRECTEURS

#### Le respect de l'autonomie des établissements scolaires

Il importe de souligner qu'en concordance avec le cadre légal – entre autres la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) –, les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés ont une autonomie en matière d'organisation des services. Ainsi, les établissements scolaires ont différentes options quant aux moyens qu'ils mettront en œuvre pour favoriser le bien-être et la santé globale des élèves : se tourner vers des programmes existants, avoir recours aux organismes communautaires locaux et concevoir leurs propres programmes ou actions, notamment. Dans le cadre du projet Épanouir, aucun programme existant n'est ciblé ou recommandé<sup>2</sup>. Le recours à des programmes en particulier n'est pas exclu; toutefois, il revient aux établissements scolaires de procéder à l'analyse des besoins de leurs élèves et de vérifier si les actions proposées répondent aux priorités qu'ils ont établies, si ces actions respectent leur réalité et si les conditions organisationnelles favorables à leur efficacité (arrimage avec les services de proximité pour les jeunes et leurs familles, par exemple) sont en place. À ce sujet, les équipes des DSPublique peuvent aider les établissements scolaires à évaluer leurs besoins et à brosser un portrait de la situation au regard de leurs actions en matière de promotion de la santé et de prévention.

#### La collaboration et la concertation entre tous les acteurs

Aux fins de l'efficacité, la mise en œuvre des actions visant la promotion de la santé mentale positive et la prévention dans les milieux scolaires implique la collaboration de différents acteurs : jeunes, parents, milieu scolaire, réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et organismes communautaires, notamment. En effet, la collaboration et la concertation entre ces partenaires sont primordiales pour que tous en arrivent à une vision commune de la promotion de la santé mentale positive et pour accroître la portée des actions menées en milieu scolaire, en tout respect des rôles et des responsabilités propres à chacun. Les mécanismes de concertation déjà en place, aux paliers local et régional, peuvent grandement favoriser cette collaboration. On peut aussi penser à des communautés de pratique ou, encore, à des occasions de mise à niveau des connaissances.

#### L'importance de construire à partir des actions porteuses existantes

Plusieurs actions en matière de promotion de la santé mentale positive et de prévention, portant par exemple sur la prévention de la violence et de l'intimidation, sont déjà mises en œuvre dans les milieux scolaires, avec la collaboration de différents partenaires (organismes communautaires et RSSS, par exemple). Il est donc essentiel qu'une analyse de ces milieux soit faite, en recensant les actions existantes et les besoins prioritaires, afin de bien choisir les actions à mettre en œuvre, respectant les critères d'efficacité en matière de prévention et de promotion de la santé mentale positive chez les jeunes.

---

<sup>2</sup> La Direction générale de la santé publique du MSSS n'émet pas de recommandations formelles quant aux différents programmes de promotion de la santé et de prévention existants. Les directions de santé publique, dans chacune des régions sociosanitaires, sont invitées à guider les écoles dans le choix de certains programmes ou, encore, à émettre des réserves sur certains d'entre eux, s'il y a lieu.

## La complémentarité des actions de santé publique à l'intention des jeunes, dont le projet de prévention des dépendances en milieu scolaire

Plusieurs actions de santé publique en matière de promotion de la santé et de prévention chez les jeunes d'âge scolaire, sans égard aux sujets abordés (sexualité saine et responsable, usage de substances psychoactives, etc.), influencent la santé mentale des jeunes, car elles permettent d'agir sur des déterminants majeurs de la santé mentale. Ainsi, le projet Épanouir doit prendre en compte ces différentes actions, certaines menées depuis plusieurs années déjà. Par ailleurs, il devrait être cohérent avec le projet de prévention des dépendances en milieu scolaire, annoncé conjointement à l'automne 2020 par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux ainsi que par le ministre de l'Éducation, et placé sous la responsabilité des DSPublique (voir l'[encadré, partie 4.2](#), à la section suivante et l'[annexe 4](#)).

### 4. ARRIMAGE DU PROJET ÉPANOUIR À L'ACTION GOUVERNEMENTALE

(réseau de la santé et des services sociaux et réseau de l'éducation)

Sous la responsabilité du MEQ et du MSSS, l'**Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation**, sous-titrée *Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes* [6], est un élément majeur de l'action interministérielle. On y présente la promotion de la santé et la prévention comme une responsabilité partagée entre les acteurs du RSSS et ceux du réseau de l'éducation. Depuis 2003, le moyen retenu dans cette entente pour mener les actions en matière de promotion de la santé et de prévention dans les milieux scolaires est l'approche École en santé, sur laquelle repose le projet Épanouir.

De plus, ce projet s'inscrit en cohérence avec le **Programme national de santé publique 2015-2025** [7], lequel définit l'ensemble des services de santé publique offerts par le MSSS et son réseau pendant la période couverte. Ce dernier s'articule autour de cinq axes, dont le développement global des enfants et des jeunes ainsi que l'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires. Les services proposés visent, entre autres, à soutenir le développement des compétences personnelles et sociales des jeunes ainsi qu'à créer des environnements favorables à leur santé, à leur bien-être et à leur réussite éducative, ce qui correspond aux deux intentions du projet Épanouir.

Des travaux visant l'actualisation de ce programme ont été menés au printemps 2022, certains portant sur les moyens de renforcer la santé mentale de la population, particulièrement chez les jeunes. Dans ce contexte, le projet Épanouir revêt une importance particulière pour les trois prochaines années, importance réitérée en juin 2022 par la Direction générale de la santé publique du MSSS et la Table de coordination nationale en santé publique.

Enfin, le projet Épanouir est inscrit sous l'axe 4 du **Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026**. Placé sous la responsabilité du MSSS et touchant l'ensemble du continuum d'actions et de services liés à la santé mentale des jeunes, ce plan d'action touche à la promotion de la santé mentale positive et à la prévention dans les milieux scolaires. D'autres actions, liées à des programmes-services relevant de directions cliniques (ex. : Direction des programmes de santé mentale et des dépendances, Direction des programmes jeunesse), sont complémentaires à celles qui sont menées dans le cadre du projet Épanouir. Ainsi, il est essentiel que les DSPublique, porteuses du projet, et les directions cliniques des CISSS et des CIUSSS collaborent.

## Axe 4 du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 : s'unir pour un mieux-être collectif

### Action 4.1

#### Promouvoir la santé mentale dans les milieux scolaires

(projet présenté dans le présent cadre de référence)

### Action 4.2

#### Prévenir les dépendances auprès des élèves du secondaire

Un financement annuel de 15 millions de dollars permet le déploiement d'un projet de prévention des dépendances et de l'usage à risque de substances auprès des jeunes du secondaire, sous la responsabilité des DSPublique. Celui-ci vise l'implantation d'interventions préventives cohérentes avec les meilleures pratiques en prévention des dépendances auprès des jeunes québécois âgés de 12 à 17 ans fréquentant une école secondaire. Le déploiement de l'offre de services se fait, en premier lieu, par des organismes communautaires œuvrant en prévention.

Avec leurs partenaires régionaux, les DSPublique déterminent les modalités du déploiement afin de répondre aux besoins des jeunes de chaque établissement, en prenant en considération le cadre de référence du projet, qui se fonde sur les meilleures pratiques et qui s'inscrit dans la continuité des services existants. De plus, le MSSS a confié à l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance le mandat d'accompagner et de soutenir les organismes communautaires qui interviendront auprès des jeunes.

### Action 4.3

#### Favoriser le déploiement du programme HORS-PISTE\*

Dans le cadre du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, le MSSS a mandaté le CISSS de la Montérégie-Centre pour implanter le programme HORS-PISTE au sein des écoles secondaires du Québec, dont les modalités de déploiement seront définies par le MSSS et l'équipe d'implantation, en étroite collaboration avec le MEQ et en cohérence avec les orientations diffusées dans le réseau scolaire. Ce financement permet le déploiement de deux volets spécifiques de ce programme, qui vise la prévention des troubles anxieux et autres troubles d'adaptation:

- Volet de prévention universelle (exploration), qui s'adresse à tous les élèves;
- Volet d'intervention précoce (expédition), qui s'adresse aux élèves en contexte de plus grande vulnérabilité et à leurs parents.

Il est important de rappeler qu'en concordance avec les encadrements légaux propres au réseau de l'éducation et l'autonomie des établissements scolaires en matière d'organisation des services, ainsi qu'en cohérence avec l'esprit de l'approche École en santé inscrite dans l'Entente de complémentarité des services entre le RSSS et le réseau de l'éducation, le recours à des programmes spécifiques n'est pas exclu dans le cadre du projet Épanouir. Toutefois, il revient aux établissements scolaires de déterminer si ces moyens répondent aux besoins de leurs élèves, s'ils sont respectueux de leur réalité et si les conditions organisationnelles favorables à leur efficacité sont en place. De plus, les actions doivent être planifiées en prenant en compte l'ensemble des actions relatives à la promotion de la santé et à la prévention menées au sein de l'école, de manière à qu'elles soient cohérentes et complémentaires.

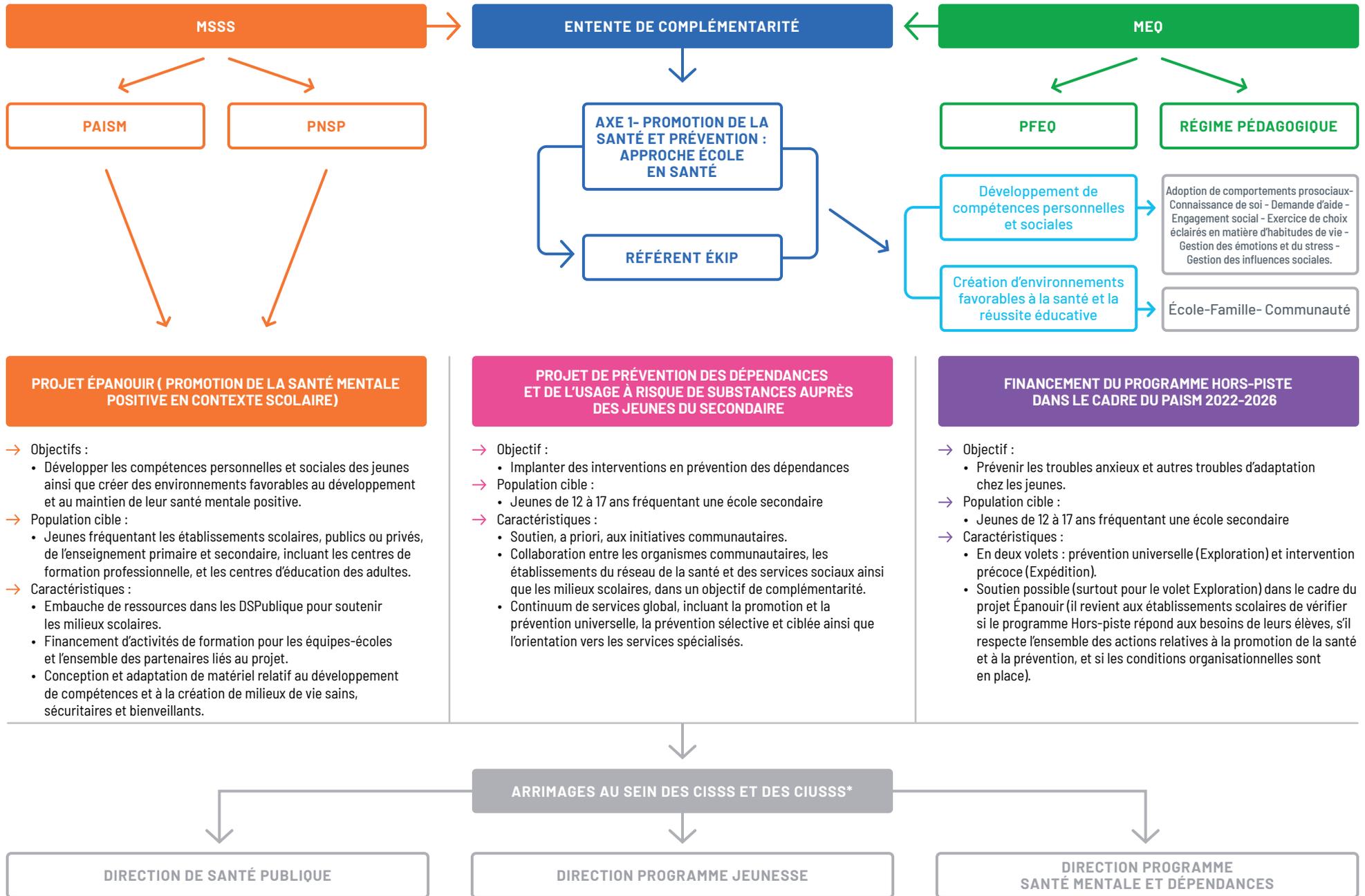
\* Le volet universel du programme Hors-piste vise le développement et la promotion des compétences psychosociales des jeunes, qui constituent des déterminants de leur santé et de leur bien-être. Les actions de ce volet devraient s'inscrire en cohérence avec celles du projet Épanouir, qui visent également le développement de compétences chez les jeunes, et auquel s'ajoute la mise en place d'actions dans leurs milieux de vie, tout aussi importante pour leur développement global. Ainsi, les DSPublique peuvent apporter leur soutien à l'implantation du programme dans une école, dans la mesure où il correspond aux orientations de l'établissement, que ce dernier détermine qu'il répond aux besoins de ses élèves, qu'il est respectueux de sa réalité et que les conditions organisationnelles sont en place. Elles doivent toutefois s'assurer que des actions visant les milieux de vie dans lesquels les jeunes évoluent soient également mises en œuvre, en complémentarité avec l'intention de développer les compétences des jeunes.

**Source :** Adapté de QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 : s'unir pour un mieux-être collectif*, p. 40-42. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-914-14W.pdf>].

Parmi les documents d'orientation émanant du MEQ dont le projet Épanouir doit s'inspirer, de façon à assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées par le RSSS et par celui de l'éducation, on trouve :

- le **Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire** [8], qui prévoit que des services éducatifs complémentaires, dont font partie les services de promotion de la santé et de prévention, soient offerts en milieu scolaire;
- le **Programme de formation de l'école québécoise** [9], qui définit des contenus disciplinaires et des domaines généraux de formation visant la santé et le bien-être des jeunes. La mission de l'école, telle qu'elle est précisée dans ce programme, s'articule autour de trois axes : instruire, socialiser et qualifier. Pour le deuxième axe, socialiser, l'école doit notamment contribuer à l'apprentissage du vivre-ensemble, au développement socioaffectif des élèves et au renforcement, chez ceux-ci, du sentiment d'appartenance à la collectivité, ce qui contribue grandement au développement global des jeunes et à leur bien-être.

Figure 1 : Arrimage du projet Épanouir



**PROJET ÉPANOUIR ( PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE EN CONTEXTE SCOLAIRE )**

- Objectifs :
  - Développer les compétences personnelles et sociales des jeunes ainsi que créer des environnements favorables au développement et au maintien de leur santé mentale positive.
- Population cible :
  - Jeunes fréquentant les établissements scolaires, publics ou privés, de l'enseignement primaire et secondaire, incluant les centres de formation professionnelle, et les centres d'éducation des adultes.
- Caractéristiques :
  - Embauche de ressources dans les DSPublique pour soutenir les milieux scolaires.
  - Financement d'activités de formation pour les équipes-écoles et l'ensemble des partenaires liés au projet.
  - Conception et adaptation de matériel relatif au développement de compétences et à la création de milieux de vie sains, sécuritaires et bienveillants.

**PROJET DE PRÉVENTION DES DÉPENDANCES ET DE L'USAGE À RISQUE DE SUBSTANCES AUPRÈS DES JEUNES DU SECONDAIRE**

- Objectif :
  - Implanter des interventions en prévention des dépendances
- Population cible :
  - Jeunes de 12 à 17 ans fréquentant une école secondaire
- Caractéristiques :
  - Soutien, a priori, aux initiatives communautaires.
  - Collaboration entre les organismes communautaires, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les milieux scolaires, dans un objectif de complémentarité.
  - Continuum de services global, incluant la promotion et la prévention universelle, la prévention sélective et ciblée ainsi que l'orientation vers les services spécialisés.

**FINANCEMENT DU PROGRAMME HORS-PISTE DANS LE CADRE DU PAISM 2022-2026**

- Objectif :
  - Prévenir les troubles anxieux et autres troubles d'adaptation chez les jeunes.
- Population cible :
  - Jeunes de 12 à 17 ans fréquentant une école secondaire
- Caractéristiques :
  - En deux volets : prévention universelle (Exploration) et intervention précoce (Expédition).
  - Soutien possible (surtout pour le volet Exploration) dans le cadre du projet Épanouir (il revient aux établissements scolaires de vérifier si le programme Hors-piste répond aux besoins de leurs élèves, s'il respecte l'ensemble des actions relatives à la promotion de la santé et à la prévention, et si les conditions organisationnelles sont en place).

**ARRIMAGES AU SEIN DES CISSS ET DES CIUSSS\***



\*Des arrimages entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation sont également nécessaires. **Abréviations** : MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec; MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux; PAISM : Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026; PFEQ : Programme de formation de l'école québécoise; PNSP : Programme national de santé publique.

## 5. NIVEAUX D'INTERVENTION

Figure 2 : Définition de la promotion de la santé et de la prévention

La promotion de la santé signifie « influencer positivement les déterminants de la santé, de façon à permettre aux individus, aux groupes et aux communautés d'avoir une plus grande emprise sur leur santé, par l'amélioration de leurs conditions et de leurs modes de vie ».

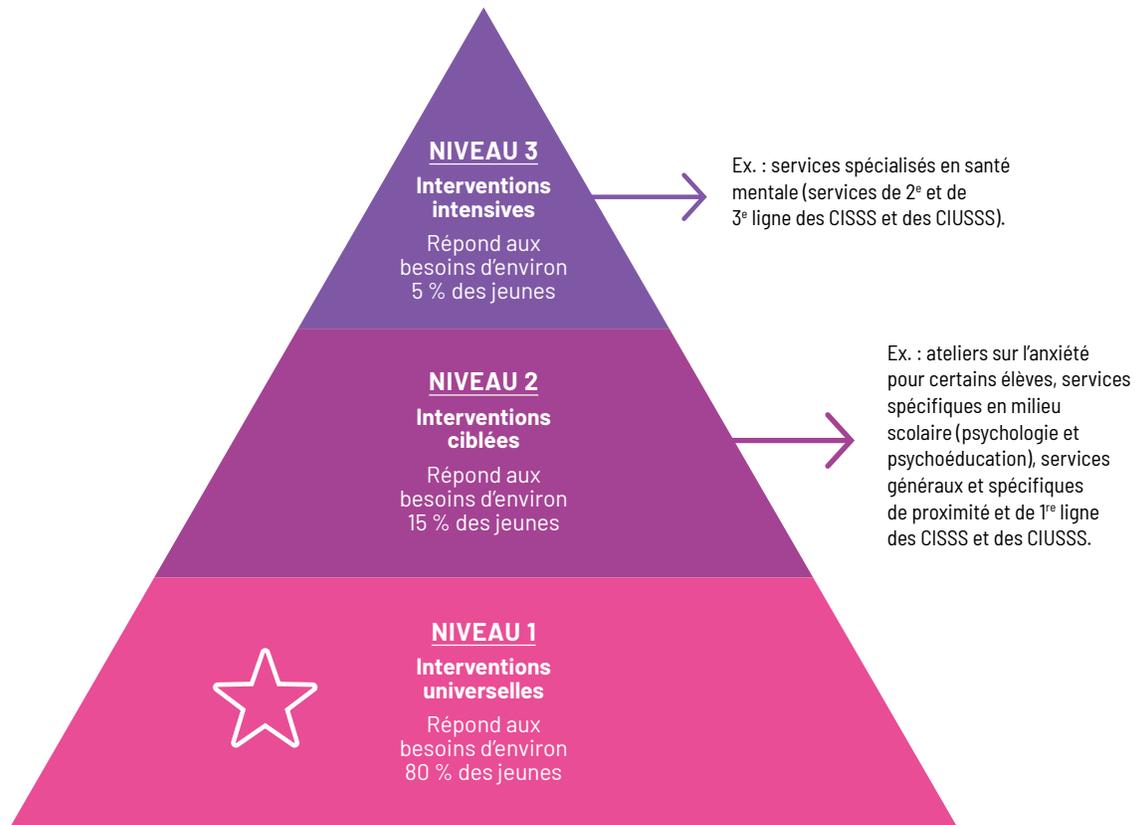
La prévention signifie « [a]gir le plus précocement possible afin de réduire les facteurs de risque associés aux maladies, aux problèmes psychosociaux et aux traumatismes et leurs conséquences, ainsi détecter tôt les signes hâtifs de problèmes [...] pour contrer ces derniers, lorsque cela est pertinent ».

**Source :** QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2015-2025 : pour améliorer la santé de la population du Québec*, p. 34. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>].

Les interventions effectuées dans le cadre du projet Épanouir se situent en amont de celles des autres directions intersectorielles des CISSS ou des CIUSSS engagées dans le continuum de services en santé mentale et de services sociaux généraux destinés aux jeunes (Direction jeunesse, Direction santé mentale, etc.), notamment celles qui sont réalisées dans les sites Aire ouverte implantés graduellement dans toutes les régions du Québec. Ce projet préconise la mise en place d'**actions universelles**, s'adressant donc à **l'ensemble des jeunes des milieux scolaires**, adaptées à leur stade de développement, et ce, tout au long de leur parcours scolaire. Ces actions devraient viser le développement des compétences personnelles et sociales des jeunes ainsi que la création d'environnements favorables à leur santé mentale. Par ailleurs, de façon à assurer l'efficacité des actions mises en œuvre pour favoriser la santé mentale positive des jeunes, celles-ci doivent respecter les meilleures pratiques en matière de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Voir les conditions d'efficacité des actions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire, du référent ÉKIP, à l'annexe 3.

Figure 3 : Pyramide de l'intervention à trois niveaux\*



\* Le milieu de l'éducation utilise un modèle de pyramide similaire à celui-ci (modèle de réponse à l'intervention). Par ailleurs, les exemples illustrant les niveaux 2 et 3 représentent des activités ou des services dont la responsabilité peut appartenir à différents réseaux (santé et services sociaux, éducation, milieu communautaire).

Des interventions ciblant **spécifiquement** les jeunes, et leur famille, qui présentent soit des facteurs de risque ou des vulnérabilités à un degré plus élevé que les autres, soit des problèmes de santé mentale (intervention ciblée), ne sont pas prévues dans le projet Épanouir, lequel se situe au niveau 1 de la pyramide ci-dessus. Toutefois, les interventions universelles proposées dans le projet auront des effets positifs sur ces jeunes aussi, en complément aux interventions qui s'adressent à eux en particulier (niveaux 2 et 3)<sup>4</sup>. Par ailleurs, la communication étroite avec l'équipe-école s'avère essentielle pour que ces jeunes soient orientés vers les ressources dont ils ont besoin, où qu'elles se trouvent (au sein de l'école, dans le RSSS, dans le réseau communautaire, etc.). Ainsi, il est primordial que les rôles et les responsabilités des différents acteurs du RSSS ayant des liens avec les milieux scolaires soient clairement définis et que les services offerts par les CISSS ou les CIUSSS soient connus de tous, de même que les trajectoires de services qui s'y rapportent.

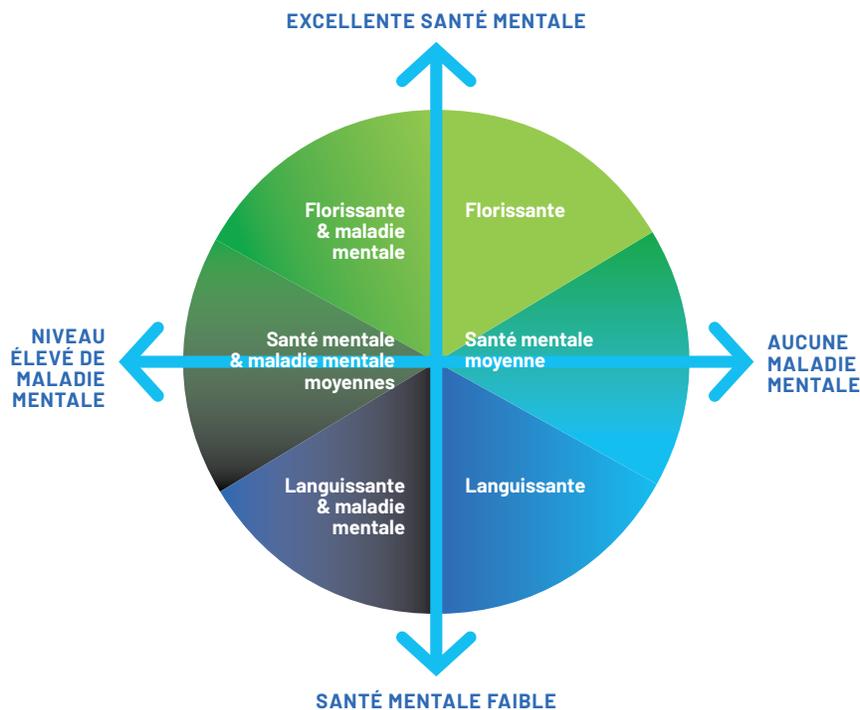
<sup>4</sup> Des précisions sont données à l'annexe 2, « Questions-réponses ».

## 6. VISION POSITIVE DE LA SANTÉ MENTALE EN CONTEXTE DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité [10]. Afin de bien comprendre l'essence du projet Épanouir, il importe de distinguer les concepts de *santé mentale* et de *trouble mental*. L'Organisation mondiale de la santé propose la définition suivante de la santé mentale : « Un état de bien-être dans lequel un individu peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et être capable de contribuer à sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté. » [11] Il ne s'agit donc pas d'un concept associé à une approche la limitant à l'absence de maladie (trouble mental).

La santé mentale positive consiste en la capacité, pour une personne, de ressentir, de penser et d'agir de manière à améliorer son aptitude à jouir de la vie et à relever les défis [12]. Pour les jeunes, cela renvoie par exemple à la confiance en soi, à la satisfaction à l'égard de la vie, aux relations harmonieuses avec les autres, etc. En ce sens, l'absence de trouble mental n'est pas garante d'une santé mentale optimale et, par opposition, une personne présentant un trouble mental peut jouir d'une santé mentale optimale [13]. Le trouble mental renvoie plutôt à des altérations de la pensée, de l'humeur et du comportement qui s'accompagnent de symptômes cliniquement reconnaissables [14].

**Figure 4 : Modèle de la santé mentale et de la maladie mentale de Keyes (2002)\***



\* L'expression *excellente santé mentale*, qui apparaît dans ce modèle, renvoie au terme *santé mentale optimale* (positive) utilisé dans le présent cadre de référence. Le *niveau de maladie mentale* va de l'absence de trouble mental à la présence d'un ou de plusieurs troubles mentaux.

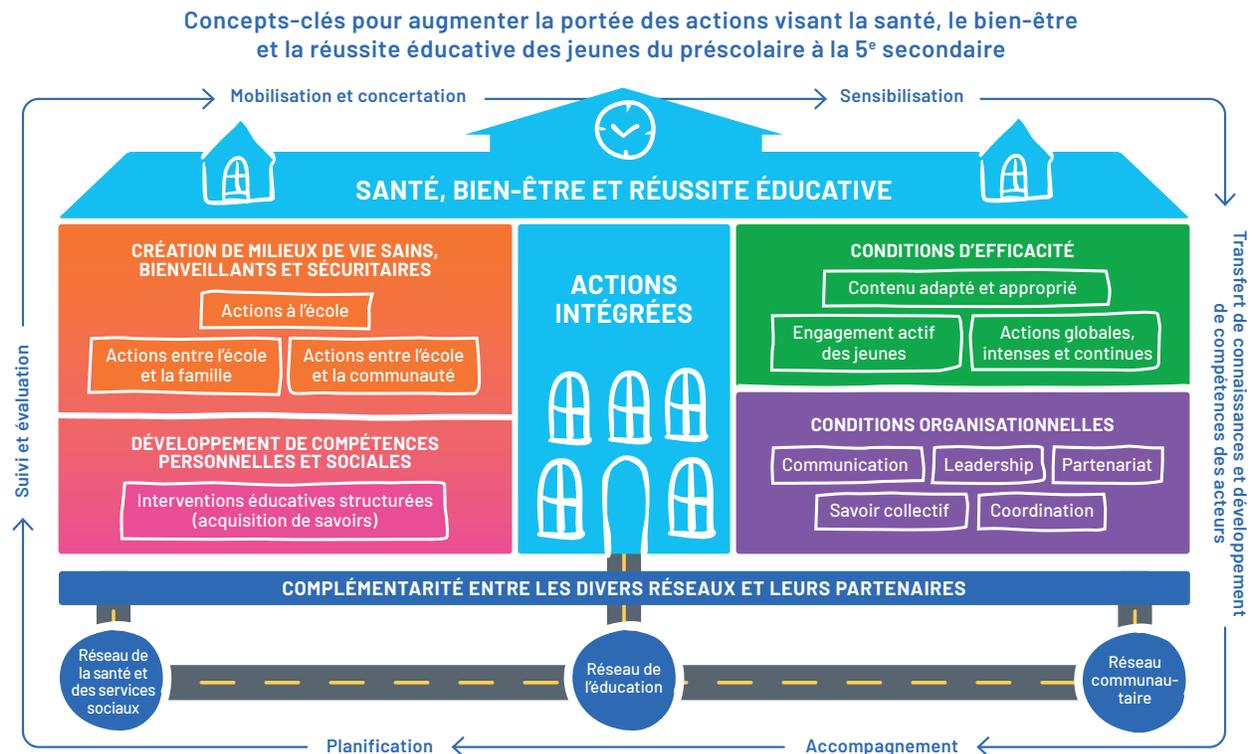
**Source :** Site Web du gouvernement du Manitoba, [<https://www.manitoba.ca/healthychild/towardsflourishing/mentalhealth.fr.html>].

Par le travail en amont des problèmes et par des actions de promotion de la santé et de prévention s'adressant à tous les jeunes, il est possible d'influencer positivement la santé mentale de ceux-ci, de diminuer leur risque de développer des problèmes potentiels et de retarder l'apparition de symptômes chez eux ou d'en atténuer l'intensité. La promotion de la santé mentale met l'accent sur le renforcement des facteurs de protection, alors que la prévention vise la réduction des facteurs de risque [7].

Le projet Épanouir repose sur cette vision de la santé mentale. Il prend en compte les facteurs de protection sur lesquels il est possible d'agir, de façon à favoriser l'épanouissement et le plein potentiel de tous les jeunes, et ce, peu importe la nature des difficultés ou des problèmes qu'ils doivent affronter. Ce projet vise d'abord et avant tout à améliorer les conditions qui produisent la santé mentale des jeunes. La résilience constitue une notion primordiale, se situant au cœur du projet. Étant une ressource dynamique qui change et se construit au fil des apprentissages et des expériences, elle permet aux jeunes de se développer de façon optimale, sur les plans de la santé, du bien-être et de la réussite éducative, en s'appuyant tant sur leurs ressources internes (compétences personnelles et sociales) que sur celles de leurs divers milieux de vie (environnement, infrastructures sportives ou culturelles, occasions de participation sociale et soutien social, notamment) [15]. Sur la base de cette approche, le projet est donc destiné à tous les jeunes, incluant ceux qui présentent plus de facteurs de risque ou des vulnérabilités à un degré plus élevé que les autres et qui ont besoin de services spécifiques ou spécialisés. Ajoutons que toutes les actions visant le maintien d'une santé mentale positive tendent également à favoriser la prévention des troubles mentaux et à soutenir le rétablissement des personnes qui vivent avec un trouble mental. Il faut garder en tête que, si les conditions favorables à la santé mentale ne sont pas réunies, il est peu probable que les mesures de soutien et les services suffisent pour répondre à l'ensemble des besoins des jeunes en difficulté [16].

## 7. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN CONTEXTE SCOLAIRE (et importance de la collaboration entre les réseaux)

Figure 5 : Schéma de la promotion de la santé et de la prévention auprès des jeunes, du préscolaire au secondaire



Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Promotion de la santé et prévention en contexte scolaire*, Feuille, [Fichier PDF], 1 p. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003304/>].

L'école est le deuxième milieu de vie en importance pour les jeunes, après la famille, dans lequel ils traversent des phases critiques de leur développement et qui a le potentiel d'influencer tout leur parcours de vie. La promotion de la santé et la prévention en contexte scolaire revêtent donc une importance particulière pour la santé publique, car elles permettent d'agir sur différents fronts : l'amélioration de la santé et le bien-être des jeunes, leur réussite éducative, leur persévérance scolaire, leur taux de diplomation et de qualification, la diminution des problèmes de santé et psychosociaux, l'adoption de comportements sains et la réduction des inégalités sociales de santé, notamment.

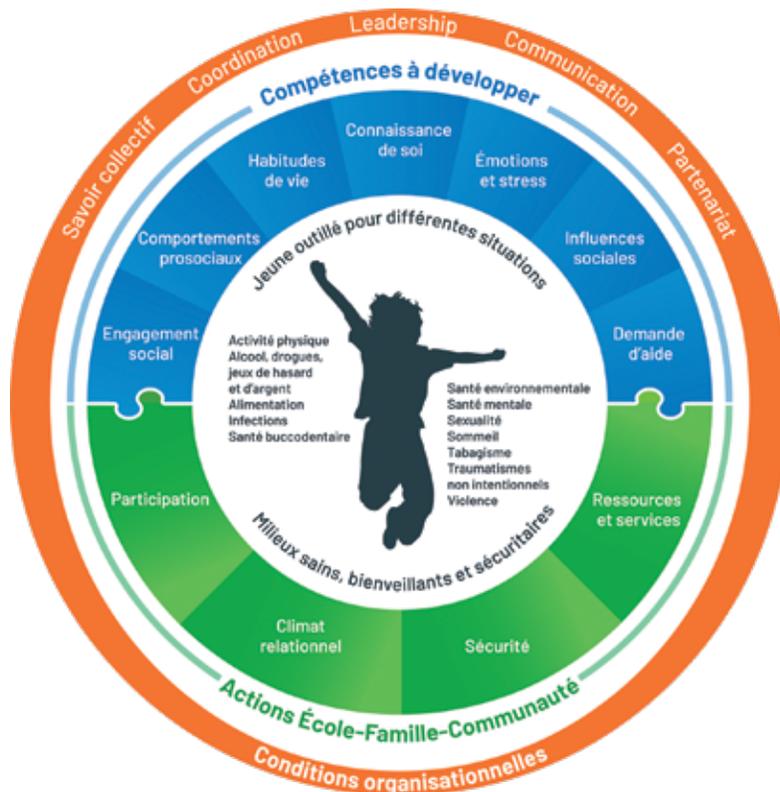
Ainsi, le projet actuel s'inscrit dans un contexte plus large de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire. Il repose sur l'approche École en santé [17], qui convie le réseau de la santé et des services sociaux à travailler avec celui de l'éducation pour planifier et mettre en place des interventions éducatives et environnementales, et ce, avec tous les partenaires concernés par la santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes (équipes-écoles, jeunes, parents, professionnels du RSSS, partenaires de la communauté – dont les organismes communautaires, etc.). En continuité avec cette approche, le référent ÉKIP [18] propose un contenu qui vise à maximiser la portée des actions relatives à la promotion de la santé et à la prévention en contexte scolaire, selon les meilleures pratiques. Il guide les établissements scolaires dans l'analyse, le choix et la planification des actions efficaces et prometteuses en matière de promotion de la santé et de bien-être<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Pour en savoir davantage sur l'approche École en santé et le référent ÉKIP, voir l'annexe 3, « Ressources utiles ».

Ce référent vise deux aspects, qui doivent être travaillés de manière simultanée car ils sont interreliés et ont un effet de synergie :

- le développement de sept compétences personnelles et sociales chez les jeunes, qui se déclinent en différents savoirs (connaissances) à acquérir tout au long de leur parcours scolaire, du préscolaire à la 5<sup>e</sup> secondaire. Ces compétences sont : l'adoption de comportements prosociaux, la connaissance de soi, la demande d'aide, l'engagement social, l'exercice de choix éclairés en matière d'habitudes de vie, la gestion des émotions et du stress ainsi que la gestion des influences sociales. En développant ces compétences, les jeunes s'outillent pour faire face à différentes situations qu'ils sont susceptibles de connaître au cours de leur vie, touchant à divers sujets de santé (santé mentale, sexualité, violence, consommation, etc.);
- la création d'environnements favorables à la santé. Miser uniquement sur des actions éducatives permettant aux jeunes de développer des compétences n'est pas suffisant pour favoriser leur développement global. Il faut également mettre en place des actions dans leurs différents milieux de vie (école, famille et communauté) pour les rendre sains, bienveillants et sécuritaires, donc, par le fait même, favorables à leur santé, à leur bien-être et à leur réussite éducative, faisant en sorte qu'elles contribuent au développement de leurs compétences personnelles et sociales.

Figure 6 : Schéma du référent ÉKIP



Source : ÉKIP : santé, bien-être et réussite éducative des jeunes, Site Web du Gouvernement du Québec. [<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip>].

**Exemples d'actions pouvant être mises en place auprès des jeunes et dans leurs milieux de vie, favorisant leur santé mentale et leur bien-être (par l'ensemble des acteurs œuvrant en contexte scolaire\*)**

**Auprès des jeunes**

- Animer des ateliers à l'école sur différents sujets (gestion des émotions et du stress, saines habitudes de vie, façons de prendre soin de soi, gestion des conflits, etc.).
- Produire des outils ou faire connaître les outils déjà existants, basés sur les meilleures pratiques, afin d'aider les jeunes à mieux gérer leurs émotions et leur stress.
- Créer diverses occasions permettant aux jeunes de s'investir dans la vie de l'école pour qu'ils développent leur sentiment d'appartenance et leur engagement social.
- Enseigner des notions liées au développement personnel, au stress, à la résolution de problèmes, à l'identification des émotions, à l'empathie, aux saines habitudes de vie (sommeil, alimentation et activité physique), etc.

<p><b>Au sein de l'école</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Faire connaître et rendre accessibles aux jeunes les différents services d'aide offerts dans l'école.</li> <li>→ Informer le personnel scolaire sur les façons de prendre soin de sa santé mentale.</li> <li>→ Encourager les membres du personnel scolaire à être des modèles positifs pour les élèves en les incitant à adopter un comportement respectueux, à communiquer leurs émotions ainsi qu'à être à l'écoute de leurs propres besoins et de ceux des autres.</li> <li>→ Créer un climat d'inclusion, d'entraide et de non-jugement, à la fois pour les élèves et pour le personnel.</li> <li>→ Assurer une surveillance adéquate des élèves (dans l'école, dans la cour de récréation, etc.), dont les modalités sont définies dans un plan clair et précis, qui leur permette de se sentir en sécurité.</li> <li>→ Créer un milieu accueillant qui favorise les relations harmonieuses, les échanges courtois sur divers sujets ainsi que l'inclusion, la non-stigmatisation et les comportements prosociaux.</li> <li>→ Faciliter les transitions scolaires (passage de la 6<sup>e</sup> année au secondaire, du secondaire au post-secondaire, etc.) en organisant les milieux de façon à favoriser la stabilité et la continuité à travers le cheminement des jeunes.</li> <li>→ Offrir diverses ressources et activités favorables à la santé et au bien-être des élèves ainsi que du personnel scolaire, dans des champs d'intérêt variés.</li> </ul>
----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>Auprès des familles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Offrir aux parents des ateliers sur la communication positive parent-enfant.</li> <li>→ Soutenir la participation des familles à la vie scolaire en organisant à leur intention des activités qui tiennent compte de leurs réalités.</li> <li>→ Favoriser le dialogue entre le personnel scolaire et les parents.</li> <li>→ Informer les parents sur les activités qui favorisent tant leur bien-être que celui de leurs enfants et qui sont offertes dans la communauté.</li> <li>→ Soutenir l'engagement des parents à suivre les apprentissages de leurs enfants en tenant compte de leurs réalités et en les outillant adéquatement, tout en les encourageant à adopter des pratiques qui valorisent les actions de l'école.</li> </ul>
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Dans la  
communauté**

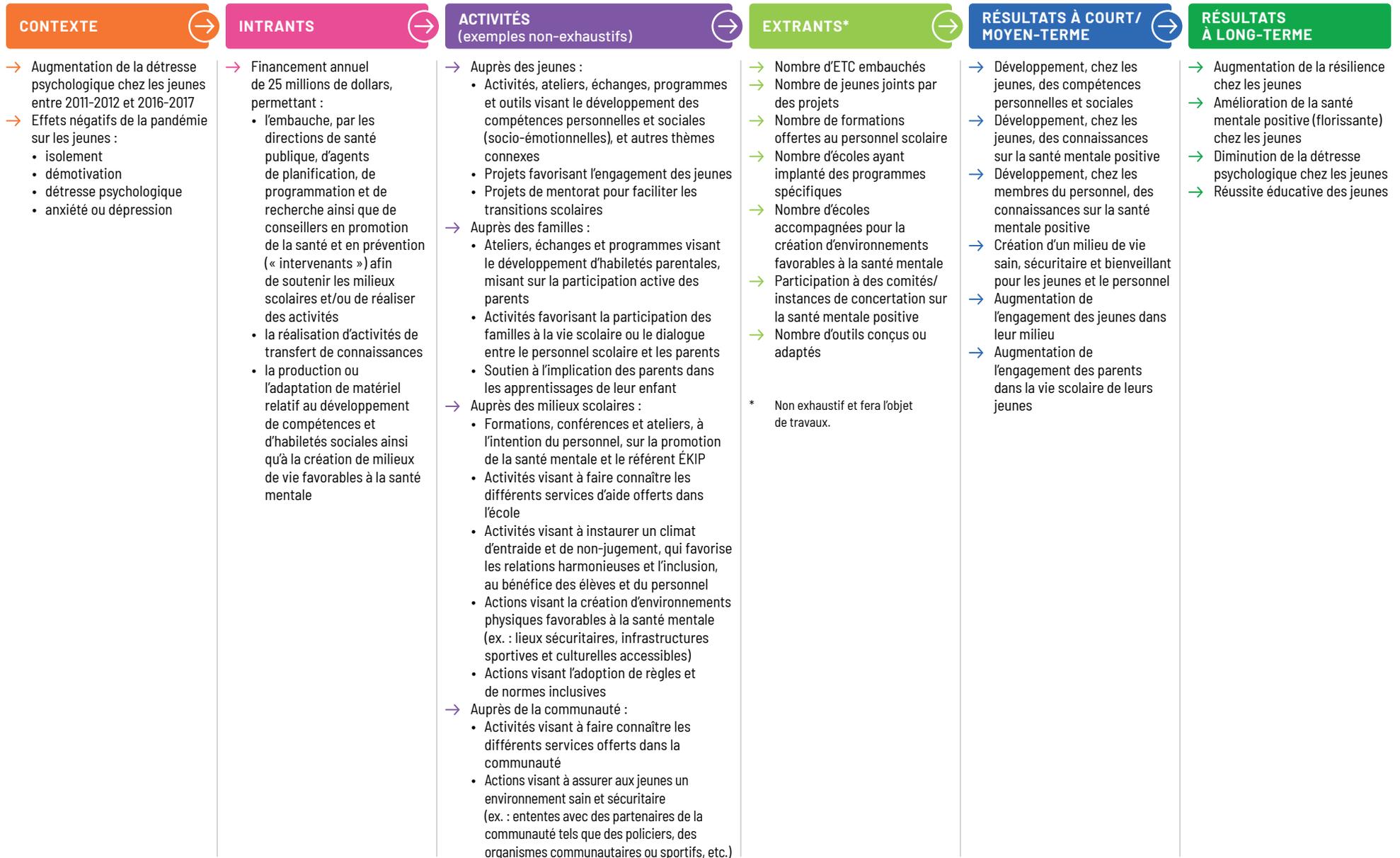
- Proposer une diversité de services et de ressources aux jeunes ainsi qu'à leur famille, ce qui implique :
  - d'établir un mécanisme de concertation des partenaires (école, centre de services scolaire ou commission scolaire, CISSS et CIUSSS, organismes communautaires, municipalité, etc.) pour faciliter les transitions scolaires et encadrer les formations offertes conjointement;
  - de faire connaître aux jeunes et à leurs parents les services offerts par les CISSS et les CIUSSS ainsi que par les organismes de la communauté;
  - d'organiser, en collaboration avec des partenaires communautaires et/ou municipaux, des activités – destinées aux jeunes et à leurs parents – qui, tout en favorisant la santé et le bien-être, contribuent à la réduction des inégalités sociales de santé mentale.
- Assurer une meilleure sécurité des jeunes dans le quartier, à proximité de l'école, en concluant des ententes avec des partenaires de la communauté (ex. : policiers, organismes communautaires ou sportifs, etc.).

\* Les actions énumérées impliquent la concertation de différents acteurs oeuvrant en contexte scolaire. Il faut préciser les rôles et les responsabilités de chacun pour assurer leur complémentarité.

**Figure 7 : Modèle logique du projet Épanouir (promotion de la santé mentale en contexte scolaire)**

**Objectifs du projet :**

- Développer, chez les jeunes québécois, les compétences personnelles et sociales qui contribuent à favoriser leur santé mentale.
- Créer des environnements favorables au développement et au maintien d'une bonne santé mentale chez les jeunes (milieux scolaire, familial et communautaire).



## 8. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES RESSOURCES DE SANTÉ PUBLIQUE AFFECTÉES AU PROJET ÉPANOUIR

Le financement du projet Épanouir permet l'embauche, par la Direction de santé publique de chacun des CISSS et des CIUSSS, de diverses ressources humaines (agents de planification, de programmation et de recherche ainsi que conseillers en promotion de la santé et en prévention, ou « intervenants ») aux responsabilités multiples et variées. Malgré cette diversité, il est essentiel que les ressources précitées travaillent en étroite collaboration pour faire en sorte que les services offerts aux milieux scolaires soient complémentaires et cohérents, et que les actions relatives à la promotion de la santé mentale positive qui seront mises en œuvre s'appuient sur les meilleures pratiques. Quant aux responsabilités énumérées ci-dessous, elles sont données à titre d'exemples et ne sont pas exclusives à chacune des fonctions.

Bien que le projet vise les milieux primaires et secondaires, une priorité est donnée aux écoles secondaires, notamment par l'embauche de conseillers en promotion de la santé et en prévention (« intervenants »), étant donné les besoins importants, sur le plan de la santé mentale, des élèves qui fréquentent ces écoles.

→ Les **agents de planification, de programmation et de recherche**, qui ont pour rôle d'**accompagner les milieux scolaires primaires et secondaires** des secteurs public et privé, incluant **les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes** –, en collaborant avec les centres de services et commissions scolaires notamment, ont les responsabilités suivantes :

- contribuer à la planification et à la mise en œuvre des actions visant la promotion de la santé mentale positive, basées sur les meilleures pratiques, avec les milieux scolaires;
- voir à l'intensification des interventions s'appuyant sur l'approche École en santé menées dans les écoles, axées sur le développement des compétences des jeunes et la création d'environnements favorables à une santé mentale optimale;
- assumer un rôle de soutien-conseil et d'accompagnement auprès des acteurs travaillant en promotion de la santé et en prévention en contexte scolaire;
- voir à la complémentarité et à la cohérence des actions mises en œuvre dans l'ensemble des milieux de vie des jeunes;
- concevoir, adapter et diffuser, à l'intention du RSSS, du réseau de l'éducation et du réseau communautaire, des outils de transfert de connaissances sur les nouvelles orientations gouvernementales en matière de promotion de la santé mentale positive chez les jeunes.

Concrètement, dans l'exercice de leur rôle et de leurs responsabilités, ils peuvent :

- planifier, mettre en œuvre et soutenir l'évaluation des actions visant la santé mentale positive en contexte scolaire, basées sur les meilleures pratiques;
- accompagner les organismes communautaires et autres partenaires de la communauté qui proposent des interventions de promotion de la santé et de prévention afin que celles-ci soutiennent le développement de compétences chez les jeunes et la mise en place d'actions dans les milieux de vie;
- participer à l'identification des ressources (humaines, matérielles, financières, logistiques, etc.) et des besoins dans les milieux scolaires;
- produire, adapter et diffuser différents outils pouvant soutenir la mise en place d'environnements favorables à une santé mentale positive ainsi qu'au développement de compétences personnelles et sociales chez les jeunes;
- participer aux différents mécanismes de concertation régionaux qui réunissent les partenaires des milieux institutionnel, communautaire et de la recherche sur des questions touchant la santé mentale des jeunes;

- faciliter, pour l'ensemble des partenaires, l'accès à des activités de formation et d'appropriation du référent ÉKIP;
- favoriser les occasions ou les mécanismes visant le partage de connaissances sur les initiatives existantes dans les différents milieux de vie, incluant dans les organismes communautaires (ex. : communautés de pratique, tables de concertation, événements spéciaux);
- établir un continuum de services, allant de la promotion de la santé aux services spécialisés, en collaboration avec les autres directions des CISSS et des CIUSSS.

→ Les **conseillers en promotion de la santé et en prévention (« intervenants »)**, qui ont pour rôle d'offrir un accompagnement et un soutien de proximité aux **écoles secondaires** publiques et privées, incluant les **centres de formation professionnelle** et les **centres d'éducation des adultes**, ont les responsabilités suivantes :

- concevoir, en collaboration avec les équipes-écoles, des interventions éducatives de promotion de la santé et de prévention à l'intention de l'ensemble des élèves ainsi que des actions favorisant une santé mentale positive dans l'environnement des jeunes, c'est-à-dire au sein de l'école, auprès des familles et dans la communauté, adaptées à la réalité des milieux;
- contribuer, selon les meilleures pratiques en matière de promotion de la santé et de prévention, au soutien offert aux membres des équipes-écoles à l'égard des besoins liés à la santé mentale, ou de tout autre besoin connexe, ressentis par les jeunes;
- participer aux différents comités de travail et mécanismes de concertation locaux, impliquant les milieux scolaires et communautaires, dont les travaux touchent les questions de la santé mentale et du bien-être des jeunes;
- informer les équipes-écoles sur les ressources pertinentes du RSSS et de la communauté ainsi que sur les différentes voies d'accès à ces ressources;
- participer à la conception et à la diffusion d'outils visant à soutenir l'aménagement d'environnements favorables tant à une santé mentale positive qu'au développement de compétences personnelles et sociales chez les jeunes.

Concrètement, dans l'exercice de leur rôle et de leurs responsabilités, ils peuvent :

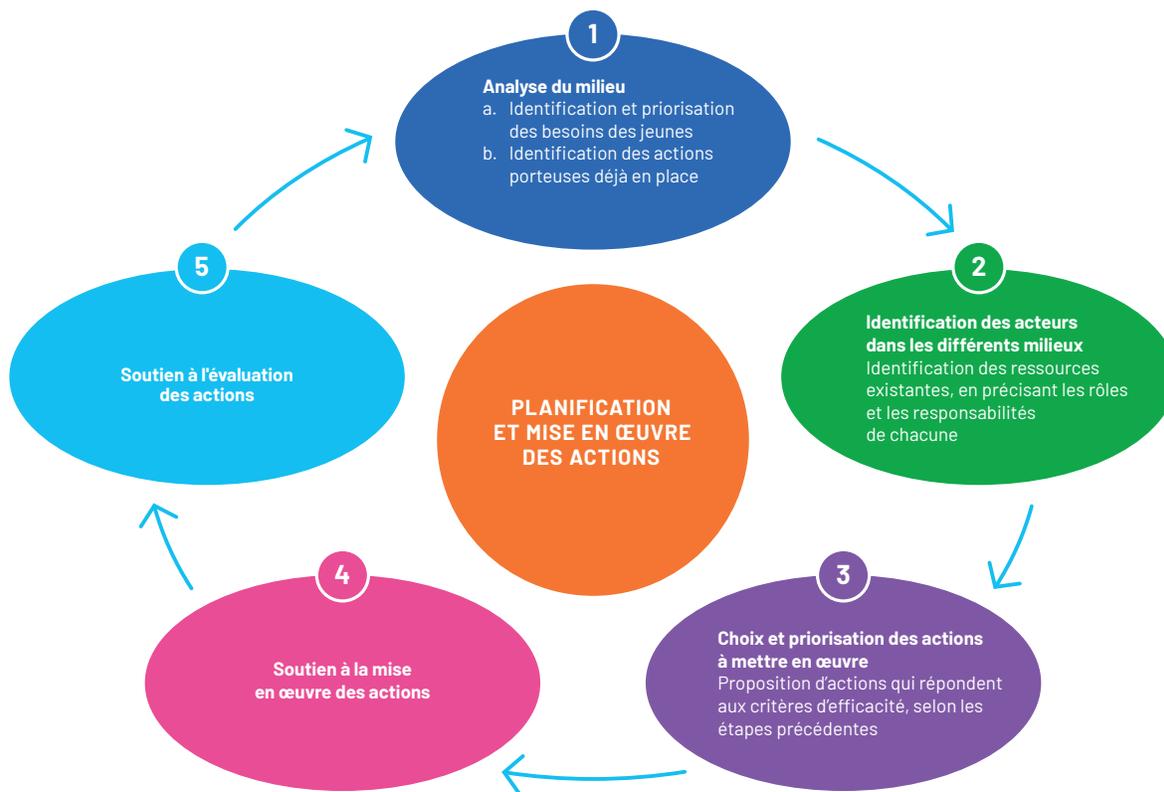
- aider les milieux scolaires à choisir les moyens les plus efficaces pour promouvoir une santé mentale positive :
  - en outillant les intervenants scolaires de façon à ce qu'ils puissent, d'une part, apprécier la pertinence des actions en cours dans l'école et des offres de services (ex. : atelier, animation, affiche, brochure) en matière de promotion de la santé mentale positive et de prévention des troubles mentaux, et, d'autre part, optimiser la portée de tous ces moyens;
- proposer des interventions visant à rendre les milieux scolaires propices à une santé mentale positive pour tous les jeunes :
  - en outillant ces milieux ou en collaborant avec ceux-ci, pour ce qui est de mettre en place des mesures environnementales (environnement physique, environnement social, politiques, règles, organisation scolaire) favorables à une santé mentale positive,
  - en collaborant avec les services professionnels présents dans l'école, dans le RSSS (incluant les sites Aire ouverte) et dans la communauté,
  - en favorisant l'engagement des jeunes, à toutes les occasions possibles, dans les étapes de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions relatives à la promotion de la santé et à la prévention;

- présenter le continuum de services du CISSS ou du CIUSSS aux milieux scolaires et les aider à orienter les jeunes et leurs familles vers les bons services;
- agir dans l'environnement familial, notamment en soutenant le développement des compétences parentales qui ont un effet positif sur la santé mentale des jeunes, et mettre en place les conditions qui permettent d'y arriver :
  - en concevant, en adaptant et en diffusant des outils qui visent à informer et à sensibiliser les parents au sujet des questions liées à la santé mentale positive – incluant l'influence des différents facteurs de risque et de protection ainsi que les pratiques parentales à privilégier,
  - en contribuant à la réalisation d'interventions qui visent le développement des compétences des parents et qui prennent particulièrement en compte les périodes de transition chez les jeunes,
  - en consultant les jeunes sur le choix des actions à mener auprès de leurs parents;
- agir en collaboration avec les partenaires de la communauté qui offrent des services aux jeunes et à leur famille :
  - en participant aux mécanismes de concertation locaux qui réunissent ces partenaires pour faire connaître leur offre de services ainsi que celles des CISSS et CIUSSS,
  - en organisant, avec ces partenaires, des activités qui visent la promotion de la santé mentale positive des jeunes.

## 9. CONDITIONS GAGNANTES

Afin de maximiser les retombées du projet Épanouir, il est entendu que les étapes d'une bonne planification, tout comme celles associées à la mise en œuvre d'actions, en santé publique, devraient être respectées, de concert avec les partenaires du projet, ici les milieux scolaires principalement. De plus, dans la mesure du possible, il importe d'impliquer les jeunes et leurs familles à participer à chacune de ces étapes. Chaque milieu étant différent, l'analyse des besoins, la détermination des priorités, l'identification des ressources existantes et le choix des actions, notamment, constituent autant d'étapes essentielles.

**Figure 8 : Étapes de la planification et de la mise en œuvre des actions**



De plus, l'ensemble des actions proposées doit s'appuyer sur l'Entente de complémentarité des services entre le RSSS et le réseau de l'éducation ainsi que sur les orientations et les mesures structurantes propres aux milieux scolaires. La promotion de la santé et la prévention constituant une responsabilité partagée, la planification et la mise en œuvre des actions menées dans le cadre du projet Épanouir exigent l'étroite collaboration du RSSS avec celui de l'éducation, sans oublier les partenaires concernés par la santé mentale et le bien-être des jeunes – dont le réseau communautaire, qui contribue grandement à mettre en œuvre des actions, en matière de promotion de la santé et de prévention, à l'intention des jeunes.

## CONCLUSION

Le projet Épanouir, dont l'objectif est d'améliorer le bien-être des jeunes au Québec, repose sur une vision positive de la santé mentale. Les données les plus récentes ont mis en lumière l'importance d'agir de manière préventive relativement à celle des jeunes, une composante majeure de leur développement global. En travaillant en amont des problèmes et en proposant des actions de promotion de la santé et de prévention, qui s'adressent à l'ensemble des jeunes – incluant ceux qui présentent des facteurs de risque ou des vulnérabilités à un degré plus élevé que les autres et qui ont besoin de services spécifiques ou spécialisés –, on peut influencer la santé mentale des jeunes québécois. Pour ce faire, il est essentiel que les actions mises en œuvre en contexte scolaire pour favoriser la santé mentale des jeunes reposent sur une approche globale et concertée, en impliquant tous les acteurs concernés, dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun.

Le présent cadre de référence, qui expose les orientations du projet Épanouir, vise à soutenir la mise en œuvre de celui-ci, à l'échelle régionale, par la Direction de santé publique de chacun des CISSS et des CIUSSS. Il prend en compte les premiers mois de l'implantation de ce projet, lancé dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et de certains défis ou, encore, de certaines questions qui se posaient depuis dans les régions du Québec. Il sert à informer l'ensemble des partenaires, dont les milieux scolaires en priorité, afin d'en arriver à ce que tous aient une vision commune de ce projet.

Agir dans l'environnement des jeunes, par des actions visant à rendre leurs différents milieux de vie favorables à leur santé mentale, et agir directement auprès d'eux, en leur permettant de développer leurs compétences personnelles et sociales pour faire face aux différentes situations qu'ils risquent de connaître au cours de leur vie, c'est permettre à tous les jeunes du Québec de s'épanouir.

## ANNEXE 1 : VOLETS ASSOCIÉS AU FINANCEMENT DU PROJET

Le financement du projet Épanouir se décline en différents volets, dont les proportions doivent être respectées :

- la production, ou l'adaptation, et la diffusion de matériel axé sur le développement de compétences et d'habiletés sociales contribuant au développement et au maintien d'une santé mentale positive ainsi que la création de milieux de vie favorables à l'épanouissement de tous, en cohérence avec les meilleures pratiques (**MSSS**);
- le financement de postes d'agents de planification, de programmation et de recherche dans les DSPublique de chacun des CISSS et CIUSSS, tant pour soutenir et consolider l'approche École en santé que pour faire la promotion d'une santé mentale positive auprès des jeunes des écoles primaires et secondaires des secteurs public et privé, incluant les centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes (**DSPublique**);
- le financement, par les DSPublique, de postes de conseillers en promotion de la santé, (« intervenants ») déployés auprès des écoles secondaires, incluant les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle pour soutenir, accompagner et conseiller tous ces établissements (soutien de proximité) dans la mise en œuvre d'activités relatives à la promotion de la santé mentale et à la prévention, ainsi que pour réaliser ces activités, selon la situation (**DSPublique**);
- le financement d'activités de formation sur la promotion d'une santé mentale positive, la promotion de la santé et la prévention en contexte scolaire, etc., s'adressant aux équipes-écoles et aux partenaires du milieu scolaire (**DSPublique**).

### Offre de services dans le cadre du projet Épanouir

**Q)** Est-ce que des actions de prévention (sélective, ciblée, indiquée) auprès des jeunes devraient être incluses dans le projet Épanouir?

**R)** Le projet Épanouir vise la mise en œuvre d'**actions universelles**, qui s'adressent donc à l'ensemble des jeunes, en matière de promotion de la santé et de prévention. Toutefois, si les actions de prévention ciblées (ex. : pour les jeunes présentant des facteurs de risque à un degré plus élevé que les autres jeunes) ne sont pas exclues, elles restent à la discrétion des DSPublique, selon les capacités de chacune.

**Q)** Est-ce que les écoles spécialisées (qui accueillent des clientèles spécifiques) sont également visées par le projet Épanouir?

**R)** Le projet vise l'ensemble des établissements scolaires, publics ou privés, d'enseignement primaire et secondaire, ce qui inclut les écoles spécialisées. Il est reconnu que les actions de promotion de la santé mentale sont bénéfiques pour tous les jeunes. Il revient toutefois à chaque DSPublique de décider de son offre, selon ses orientations et ses capacités.

### Rôle et responsabilités des conseillers en promotion de la santé et en prévention (« intervenants »)

**Q)** Qu'est-ce qui différencie les conseillers en promotion de la santé et en prévention des autres intervenants du RSSS (ex. : travailleurs sociaux, infirmières scolaires, etc.) qui offrent des services aux jeunes dans les écoles?

**R)** Les actions des conseillers, telles qu'elles sont décrites dans le cadre de référence, se situent en amont de celles que mènent les services cliniques des CIUSSS et CISSS. Ces conseillers jouent plutôt un rôle d'accompagnement, de soutien de proximité et d'expertise-conseil, en matière de promotion de la santé et de prévention, auprès des milieux scolaires, alors que les services cliniques s'adressent généralement plus directement aux jeunes. Ils peuvent être conseillers en promotion de la santé et prévention, conseillers en soins infirmiers, intervenants psychosociaux (agents de relations humaines), etc. Toutefois, ce ne sont pas des psychologues scolaires, lesquels relèvent généralement du réseau de l'éducation.

Il est essentiel que ces différents professionnels connaissent chacun leur rôle et leurs responsabilités auprès des milieux scolaires, puisqu'ils travaillent en complémentarité.

**Q)** Est-ce que le repérage des jeunes ayant besoin de services d'aide ainsi que leur orientation vers les programmes et les services offerts par les CISSS ou les CIUSSS et par les organismes communautaires sont de la responsabilité des ressources en santé publique?

**R)** Puisque les conseillers jouent un rôle de soutien de proximité auprès des établissements scolaires du niveau d'enseignement secondaire, plutôt qu'un rôle d'intervention directe auprès des élèves, il devient difficile pour eux d'assumer ces responsabilités. Cependant, les ressources en santé publique (agents de planification, de programmation et de recherche ainsi que conseillers) peuvent informer les équipes-écoles sur les trajectoires de services propres au RSSS ainsi que sur les formations relatives au repérage des jeunes qui, parce qu'ils présentent certaines difficultés, ont besoin de services spécifiques. Ainsi, il est essentiel que les DSPublique travaillent en étroite collaboration avec les directions cliniques des CISSS et des CIUSSS qui dispensent ces services.

## Dépenses liées au volet Formation

**Q)** Quelles sont les dépenses admissibles dans le cadre du financement associé à la formation?

**R)** Le budget de formation est destiné à **développer les connaissances et les compétences des équipes-écoles**, des nouvelles ressources en santé publique ainsi que des partenaires du milieu communautaire liés au projet, relativement à la promotion de la santé mentale positive et à la prévention en contexte scolaire, **de manière générale**. Il ne vise pas un objectif de formation dans le but d’animer ou de déployer des programmes précis en milieu scolaire. Toutefois, il demeure possible d’utiliser ce budget de cette manière, dans la mesure où un programme s’inscrit dans l’esprit du projet Épanouir et qu’il répond aux meilleures pratiques en ce qui a trait à la promotion et la prévention en contexte scolaire (il répond aux conditions d’efficacité, aux besoins des jeunes et aux priorités du milieu scolaire, notamment).

Ce budget peut aussi servir à couvrir les dépenses liées aux déplacements (transport et hébergement) des ressources de santé publique qui accompagnent les équipes-écoles se trouvant sur des territoires éloignés.

### Ce qui est accepté :

- Frais liés à la formation (développement de connaissances et de compétences) des ressources dans les DSPublique ainsi que dans les milieux scolaires (écoles primaires et secondaires, centres de formation professionnelle et centres d’éducation des adultes) et les organismes communautaires avec lesquels les DSPublique sont susceptibles de collaborer :
  - frais d’inscription (formations, conférences);
  - honoraires professionnels;
  - logistique;
  - production ou adaptation de matériel pour informer et soutenir les équipes-écoles (achat de programmes, de livres et de matériel, transfert d’une formation ou d’un contenu dans un nouveau format – outil Web, webinaire, capsule vidéo)\*;
  - temps de travail (compensation pour la libération des ressources dans les milieux scolaires (priorité) et les DSPublique (si budget disponible)).
- Frais de déplacement des ressources des DSPublique pour accompagner les équipes-écoles se trouvant sur des territoires éloignés :
  - transport;
  - hébergement.

### Ce qui n’est pas accepté :

- Frais liés à des outils destinés aux jeunes et à leurs familles :
  - conférences;
  - activités;
  - achats de matériel.
- Frais liés au bien-être des équipes-écoles :
  - achat de matériel destiné au personnel scolaire (ex. : balles anti-stress);
  - participation à des activités de détente (ex. : massage sur chaise).
- Frais liés à la formation des membres des équipes-écoles dans le but spécifique d’animer des programmes précis en milieu scolaire (sauf si un programme correspond à l’esprit du projet Épanouir et qu’il intègre les meilleures pratiques en ce qui a trait à la la promotion de la santé et à la prévention en contexte scolaire).

\* Attention de ne pas produire des documents en double.

### ANNEXE 3 : RESSOURCES UTILES

- [École en santé- Guide à l'intention du milieu scolaire et ses partenaires pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes](#)
- [Référent ÉKIP](#)
- [Modèle logique de l'approche École en santé et de sa mise en œuvre](#)
- [Outil visuel sur la promotion de la santé et la prévention en contexte scolaire](#)
- [Section du référent ÉKIP intitulée Conditions d'efficacité des actions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire](#)
- [Outil visant à faciliter l'évaluation des conditions d'efficacité des actions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire présentées dans le référent ÉKIP](#)
- [Infographie sur l'approche par compétences présentée dans le référent ÉKIP](#)
- [Infographie sur l'importance des actions dans les milieux de vie des jeunes selon le référent ÉKIP](#)
- [Influencer positivement la santé mentale des jeunes en contexte scolaire](#)
- [Le développement des enfants et des adolescents dans une perspective de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire](#)
- [Réussite éducative, santé, bien-être : agir efficacement en contexte scolaire - Synthèse des recommandations \(INSPQ\)](#)

## ANNEXE 4 : PROJET DE PRÉVENTION DES DÉPENDANCES EN MILIEU SCOLAIRE

Le 16 septembre 2019, dans le cadre du Forum international de santé publique sur le cannabis, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Lionel Carmant, annonçait un investissement de 7,5 millions de dollars pour améliorer les services de prévention des dépendances offerts aux jeunes en milieu scolaire en priorisant, lorsque cela s'avère possible, les organismes communautaires actifs dans ce domaine. Depuis 2020-2021, un investissement annuel total de 15 millions de dollars, administré par les directions régionales de santé publique et octroyé en priorité à des organismes communautaires, vient soutenir la mise en œuvre d'activités qui sont axées sur la prévention des dépendances et qui s'adressent aux élèves du secondaire des écoles publiques ou privées de toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance le mandat d'accompagner et de soutenir les organismes communautaires participant à l'implantation de ce projet dans le réseau de l'éducation.

Le projet vise à ce que les interventions en milieu scolaire prennent en compte les meilleures pratiques relatives à la prévention en matière d'usage de substances psychoactives. Il vise également à ce qu'elles soient à la fois complémentaires au continuum de services en dépendance qu'offrent les CISSS ou les CIUSSS et cohérentes avec les actions ainsi qu'avec les ressources de chaque milieu.

La prévention des dépendances en milieu scolaire et le projet de promotion de la santé mentale positive sont intimement liés, notamment parce qu'ils s'adressent aux mêmes jeunes et qu'ils se traduisent par des interventions visant le développement de leurs compétences personnelles et sociales pour qu'ils puissent faire face efficacement aux nombreux défis se présentant à eux tout au long de leur cheminement scolaire, que ces défis touchent la santé mentale ou l'usage de substances psychoactives. Pour ce qui est des différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces projets, leur étroite collaboration permet d'agir de façon plus efficace et plus globale, non seulement auprès des jeunes et de leur famille mais aussi dans leur environnement pour rendre celui-ci plus sain et bienveillant, ce qui correspond à l'approche École en santé.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Issouf TRAORÉ et autres. *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017 : résultats de la deuxième édition, Tome 2 : L'adaptation sociale et la santé mentale des jeunes*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2018, 188 p. Également disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-la-sante-des-jeunes-du-secondaire-2016-2017-resultats-de-la-deuxieme-edition-tome-2-ladaptation-sociale-et-la-sante-mentale-des-jeunes.pdf>.
2. Lucille A. PICA et autres. *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011, Tome 2 : Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2013, 141 p. Également disponible en ligne : [L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 – Tome 1 : Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale \(quebec.ca\)](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-la-sante-des-jeunes-du-secondaire-2010-2011-tome-2-le-visage-des-jeunes-daujourd-hui-leur-sante-mentale-et-leur-adaptation-sociale).
3. Dominic JULIEN. « Quels sont les liens entre un environnement social favorable et la santé mentale positive des jeunes ? : résultats d'une enquête auprès des élèves du secondaire du Québec », [Fichier PDF], *Zoom santé*, n° 69, 2021, 16 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-69-septembre-2021-quels-sont-les-liens-entre-un-environnement-social-favorable-et-la-sante-mentale-positive-des-jeunes.pdf>].
4. Claude DALLAIRE. *COVID19 : regard sur la fréquentation des urgences par les adolescents pour certaines problématiques de santé mentale et psychosociales : état des pratiques*, Québec, Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, 2021, ii, 21 p.
5. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 : s'unir pour un mieux-être collectif*, [Fichier PDF], Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, 2022, 116 p. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-914-14W.pdf>].
6. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes : entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation*, Québec, Ministère de l'Éducation, 2003, 34 p. Également disponible en ligne : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/MELS-MSSS\\_Entente-complementarite.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/MELS-MSSS_Entente-complementarite.pdf).
7. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2015-2025 : pour améliorer la santé de la population du Québec*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, 2015, 85 p. Également disponible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>.
8. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, chapitre I-13.3, règlement 8 relatif à la Loi sur l'instruction publique) : à jour au 1<sup>er</sup> mars 2022*, [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/I-13.3,%20r.%208%20/>].
9. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise*, [En ligne], 2022. [<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/>](Consulté le 18 juillet 2022).
10. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Constitution*, [En ligne], 2022. [<https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>](Consulté le 19 avril 2022).

11. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Santé mentale : renforcer notre action*, [En ligne], 2018. [<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-strengthening-our-response>] (Consulté le 19 avril 2022).
12. CANADA. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Promotion de la santé mentale*, [En ligne], modifié le 6 mai 2014. [<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-mentale/promotion-sante-mentale.html>](Consulté le 19 avril 2022).
13. Corey L.M. KEYES et Eduardo J. SIMOES. « To flourish or not: positive mental health and all-cause mortality », *American Journal of Public Health*, vol. 102, n° 11, novembre 2012, p. 2164-2172.
14. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Troubles mentaux*, [En ligne], 2019. [<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-disorders>](Consulté le 7 juin 2022).
15. Isabelle DENONCOURT, Danielle DORVAL et Cat Tuong NGUYEN. *Résilience, santé et bien-être des jeunes montréalais de 6<sup>e</sup> année : enquête TOPO 2017 de la Direction régionale de santé publique*, [Fichier PDF], Montréal, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal, 2021, 34 p. [[https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/Uploads/tx\\_asssmpublications/pdf/publications/Fascicule\\_res\\_perso\\_et\\_sociale\\_TOPO\\_19-11-2021\\_Finale.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/Fascicule_res_perso_et_sociale_TOPO_19-11-2021_Finale.pdf)]
16. Margaret Mary BARRY et Rachel JENKINS (2007); Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario (2012); Abbie PATTERSON (2009). cités dans Marie-Claude ROBERGE, Julie LAFOREST et Andréane MELANÇON, Consultation sur l'organisation des services de santé mentale pour les jeunes : propositions de santé publique, Mémoire déposé au Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, [Fichier PDF], [Montréal], Institut national de santé publique du Québec, Direction de la valorisation scientifique, communications et performance, 2019, p. 17, 20 et 21. [[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2562\\_organisation\\_services\\_sante\\_mentale\\_jeunes.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2562_organisation_services_sante_mentale_jeunes.pdf)]
17. Catherine MARTIN et Lyne ARCAND. *École en santé : guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires : pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005, 66 p. Également disponible en ligne : [[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_comp/EcoleSante\\_GuideIntenMilieuScolPartenaires\\_f.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_comp/EcoleSante_GuideIntenMilieuScolPartenaires_f.pdf)]
18. *ÉKIP : santé, bien-être et réussite éducative des jeunes*, Site Web du Gouvernement du Québec, [En ligne], 2021. [[www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip](http://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip)](Consulté le 10 juin 2022).

